



Assemblée générale

Distr. générale
2 mai 2007
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Points 127 et 132 de l'ordre du jour

Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Rapport du Bureau des services de contrôle interne Deuxième partie : opérations de maintien de la paix

Note du Secrétaire général

Additif

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale pour qu'elle les examine ses observations au sujet de la deuxième partie du rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne [A/61/264 (Part II)].



Résumé

La deuxième partie du rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne porte sur les activités de contrôle des opérations de maintien de la paix menées par le Bureau durant la période de 18 mois allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 décembre 2006. Dans le présent document, le Secrétaire général formule ses observations au sujet des questions qui, de l'avis de l'Administration, nécessitent des éclaircissements.

I. Introduction

1. Les recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sont appréciées et tous les efforts seront déployés pour en assurer la mise en application intégrale. On trouvera ci-après à l'intention des États Membres des éclaircissements concernant certains points précis.

II. Observations portant sur certains paragraphes du rapport du Bureau des services de contrôle interne

Audits approfondis portant sur les opérations de maintien de la paix (par. 5)

2. S'il semble y avoir un double emploi ou des chevauchements en ce qui concerne les attributions exercées par les spécialistes des questions politiques du Département des opérations de maintien de la paix et par ceux du Département des affaires politiques, notamment du fait que leurs définitions d'emploi sont analogues, le rapport du Bureau ne fait pas ressortir clairement qu'ils exercent en fait des attributions différentes. Les tâches des spécialistes des affaires politiques du Département des affaires politiques portent sur les missions dont le Département des affaires politiques assume la responsabilité et consistent également à suivre les questions politiques régionales de portée plus vaste dans les emplacements où ce Département mène ses activités. Dans le cadre de ce rôle régional, le Département des affaires politiques exerce en quelque sorte des fonctions analogues à celles d'un « ministère des affaires étrangères » qui prêterait son concours au Cabinet du Secrétaire général. En revanche, les activités des fonctionnaires du Département des opérations de maintien de la paix sont axées sur des pays ou sur des emplacements spécifiques dans lesquels sont menées les opérations dirigées par le Département des opérations de maintien de la paix ainsi que sur les besoins auxquels il doit être satisfait en application des mandats assignés aux missions de maintien de la paix.

Contrôle interne et responsabilisation (par. 7)

3. La responsabilisation ne saurait être évaluée en se référant exclusivement aux mesures disciplinaires. Les administrateurs de programme ont agi en conformité avec les normes du système de justice de l'Organisation des Nations Unies lorsqu'ils ont veillé à ce que les fonctionnaires aient à rendre compte de leurs

malversations et irrégularités de gestion en soumettant ces affaires au Bureau des services de contrôle interne pour enquête dès lors que les questions en jeu le justifiaient et en renvoyant ensuite ces affaires au Bureau de la gestion des ressources humaines dans le cas où l'on considérait nécessaire de prendre des mesures disciplinaires. Dans d'autres cas, il était préférable d'avoir recours à des mesures administratives, mesures qui ont été prises dans le cadre des rapports d'appréciation du comportement professionnel et en recourant à des sanctions administratives. Depuis la mise en place d'équipes de la déontologie et de la discipline au Siège et dans les missions, les administrateurs de programme ont en outre à leur disposition des directives et des avis techniques en ce qui concerne la suite à donner aux cas de malversation.

**Irrégularités de gestion
(par. 19)**

4. Nul ne conteste la validité des enquêtes menées par le BSCI, mais les modalités de calcul des sommes remboursées ne sont pas clairement énoncées dans le rapport. En fait, ainsi que le laissent entendre les conclusions de l'enquête, ce n'est pas sur la base de la fréquence des activités non plus que du pourcentage des véhicules utilisés à cette fin que l'on calcule les montants à rembourser aux pays qui fournissent des contingents. Ces remboursements sont effectués en se fondant sur le mémorandum d'accord qui a été signé et une fois qu'on a reçu des missions la confirmation que le matériel appartenant aux contingents est maintenu en bon état de marche. La quantité de matériel stipulée dans le mémorandum d'accord est déterminée eu égard aux besoins opérationnels et est mutuellement convenue entre le Département des opérations de maintien de la paix et les pays qui fournissent des contingents.

**Équipe spéciale chargée d'enquêter sur les achats
(par. 32)**

5. On relève qu'en l'occurrence, l'Équipe spéciale n'a décelé aucune indication de fraude, de corruption ou de favoritisme de la part des deux fonctionnaires exerçant des fonctions d'encadrement. On a donné à ces deux fonctionnaires la possibilité de répondre au rapport de l'Équipe spéciale et c'est ce qu'ils ont fait. Les observations formulées par les intéressés sont à l'examen afin de déterminer s'il y a lieu de donner suite à l'affaire.

**Audits effectués en ce qui concerne les achats
(par. 45)**

6. Sur les deux affaires dont il est fait mention, six concernaient la location de locaux durant la phase initiale de déploiement de la Mission afin d'y loger des militaires, d'y installer des bureaux et d'y entreposer des biens. Le coût de la location de ces locaux (6 575 000 dollars) représente 72 % du montant total des dépenses d'achat (9,1 millions de dollars). Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, il n'y a pas lieu de procéder à des appels d'offres pour l'achat de biens immobiliers si les conditions du marché ne s'y prêtent pas. Les locaux ont été identifiés eu égard aux considérations d'emplacement, de superficie et de conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle et sur la base d'autres facteurs répondant aux impératifs opérationnels, après quoi ils ont fait l'objet d'un processus négocié

d'achat. Tous ces achats ont été par la suite approuvés par le Comité des marchés du Siège et aucune irrégularité n'a été décelée. Dans deux autres affaires, qui coïncidaient également avec la phase de démarrage de la Mission, le montant de 2 320 076 dollars portait sur l'octroi de contrats de location et d'entretien de toilettes portables aux deux seules sociétés dont il avait été établi qu'elles étaient en mesure de fournir les services considérés.

Nominations auprès des missions par le Groupe du Département des opérations de maintien de la paix chargé de planifier les successions (par. 54)

7. Le Département des opérations de maintien de la paix a remédié aux lacunes relevées par le Bureau en mettant en place en 2006 un dispositif départemental ayant pour vocation de pourvoir les postes de direction au sein du Département.

Recrutement du personnel sur le terrain (par. 56 et 57)

8. Tout en souscrivant de manière générale aux conclusions du rapport en ce qui concerne le recrutement du personnel sur le terrain, le Département des opérations de maintien de la paix estime que ce rapport n'a pas pris acte des causes profondes des taux élevés de vacance de postes ni des efforts qui ont été faits en 2006 pour remédier au problème persistant qui consiste à pourvoir les postes vacants dans les missions. Malgré le fait que durant les deux dernières années, entre 2 000 et 2 500 candidats sélectionnés ont été examinés chaque année, les taux de vacance de postes dans les missions continuent de se situer aux alentours de 22 à 28 %. Les missions sont confrontées en permanence à un taux de renouvellement du personnel touchant chaque année 30 % des postes d'administrateur, et dans plus de 50 % des cas, le personnel des missions relevant de la catégorie des administrateurs a une expérience des opérations de paix des Nations Unies ne remontant qu'à deux ans ou à moins longtemps. Les propositions énoncées dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Investir dans le capital humain » (A/61/255 et Add.1 et Add.1/Corr.1) visent à remédier aux conditions d'emploi défavorables du personnel de terrain. On envisage notamment de renforcer la sécurité de l'emploi en octroyant au personnel des Nations Unies des contrats relevant d'une seule catégorie de dispositions du Règlement du personnel, de désigner les missions soit comme des lieux d'affectation formellement déconseillés aux familles soit comme des lieux d'affectation où la présence des familles est autorisée, en fonction des conditions de sécurité sur place, ainsi que d'aligner les conditions d'emploi du personnel en poste dans les lieux d'affectation formellement déconseillés aux familles sur celles des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

9. Un certain nombre d'initiatives ont déjà été prises par le Département des opérations de maintien de la paix pour mieux gérer le processus de recrutement et de dotation en personnel. On a bien établi la distinction entre les fonctions de recrutement, de communication et de gestion des fichiers de candidats, d'une part, et le processus de sélection du personnel, d'autre part. Ces tâches sont désormais exécutées par une équipe indépendante qui est uniquement chargée d'afficher les vacances de poste, de trier les candidatures, de vérifier les références des candidats et de procéder aux entretiens préliminaires afin de déterminer si les intéressés satisfont aux conditions requises, ainsi que de tenir à jour des fichiers de candidats hautement qualifiés qui peuvent être déployés sur le terrain. Le Groupe Recrutement

et communication mène à présent des campagnes de recrutement ayant pour objet d'identifier des candidats qualifiés pour pourvoir les postes présentant des difficultés particulières de manière à répondre aux besoins spécifiques des missions ou à l'évolution des besoins en ressources humaines ainsi que dans le but d'améliorer la représentation selon le sexe et sur le plan géographique. Le Département a revu la conception du site Web de Galaxy afin qu'on puisse y afficher en permanence toutes les vacances de poste, de sorte qu'un candidat soit en mesure à tout moment d'être informé des classes des postes et des emplacements où il souhaiterait être affecté. Le déploiement d'équipes d'appui (renforcement temporaire de la Section du personnel civil des missions par le personnel du Service de la gestion du personnel), qui s'accompagne d'une délégation des pouvoirs de recrutement aux missions lors des phases de démarrage ou d'expansion, a permis d'obtenir des résultats très positifs en réduisant le nombre de postes vacants durant ces phases d'importance cruciale.
